

# POUR PLUS D'INFORMATIONS

Connectez-vous dès maintenant sur :  
**visale.fr**



L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

(1) Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges pour un logement du parc privé. Dans le parc locatif social ou assimilé, prise en charge dans la limite de 9 mois d'impayés de loyers et charges locatives, déduction faite des aides au logement.

(2) Dans le parc locatif privé, en cas de dégradations imputables au locataire, les frais de remise en état du logement sont couverts, jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail, en complément du dépôt de garantie (sauf pour le bail mobilité).

(3) Hors prime, hors heure supplémentaire, ce qui peut correspondre à un salaire brut maximum de 2 000 €/mois.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

**ActionLogement** 

**Action Logement Services**

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232

Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services\_AL @Visale\_fr

## Locataire

# Besoin d'un garant pour votre logement?



## Ayez le réflexe Action Logement !

Paris 2023

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

# VISALE, LA GARANTIE QUI FACILITE VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ.....



## UNE GARANTIE 100 % GRATUITE ET DIGITALE

Bénéficiez gratuitement d'une garantie en cas de loyers impayés. Si vous rencontrez des difficultés, Action Logement prend le relais pour indemniser le propriétaire et vous accompagne pour vous aider à rembourser votre dette.



## UNE CAUTION 100 % FIABLE

Plus besoin de demander à votre famille ou vos amis de se porter garant pour vous. Vous êtes autonome et accompagné par Action Logement, acteur de référence du logement en France.



## UN ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ

Augmentez vos chances d'accéder à un logement en joignant votre Visa Visale certifié à votre dossier. C'est la preuve d'une candidature solide et un gage de tranquillité pour vous et le propriétaire.



## 4 AVANTAGES POUR CONVAINCRE UN PROPRIÉTAIRE

- 1 Il est protégé gratuitement en cas d'impayés sur toute la durée du bail<sup>(1)</sup> et en cas de dégradations locatives<sup>(2)</sup>.
- 2 C'est Action Logement qui s'engage et vérifie vos pièces : votre propriétaire n'a pas besoin d'étudier vos documents ou ceux de votre garant.
- 3 Le contrat de cautionnement est disponible en 5 minutes sur [visale.fr](https://visale.fr) sans aucune pièce justificative à télécharger.
- 4 En cas d'impayés ou de litige, le propriétaire perçoit rapidement le loyer et les procédures sont prises en charge.



## VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À VISALE SI...

- Vous avez entre 18 et 30 ans inclus quelle que soit votre situation
- Vous êtes salarié(e) de plus de 30 ans, muté(e) ou nouvellement embauché(e) ou avec des revenus ne dépassant pas 1 500 € nets/mois<sup>(3)</sup>.

Faites le test sur [visale.fr](https://visale.fr) et demandez votre Visa pour accéder à un nouveau logement.



## BON À SAVOIR

La garantie Visale est ouverte aux étudiants ou alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

## VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC



## 3 ÉTAPES POUR OBTENIR VOTRE GARANT



1 Connectez-vous sur [visale.fr](https://visale.fr) pour effectuer la demande.



2 Une fois le Visa certifié, remettez-le au propriétaire.



3 Le propriétaire se connecte sur [visale.fr](https://visale.fr) pour obtenir le contrat de cautionnement

**Vous pouvez signer le bail avec le propriétaire !**